



Inscriptions (2026– 2027)

Association Agréée Jeunesse & Sports N°31AS801 du 18/02/99
Club affilié à FFRoller Sports N° d'Affiliation FFRS : 031016



Règlement du Club

1- ADHÉSION

- Pour les nouveaux adhérents, le premier cours est un cours d'essai. Sauf désistement à l'issue de ce cours, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.
- Le club ne sera pas responsable** lorsque le patineur effectue un cours à titre d'essai.
- Le règlement de l'adhésion se fera soit via HelloAsso (en cas d'inscription par internet) soit comptant ou en 2 ou 3 fois par chèques établis le jour des inscriptions. Le paiement en espèces devra être comptant le jour des inscriptions.
- Le club se réserve le droit de refuser une inscription pour non-paiement** de la cotisation, de la tenue, de la location de patins de l'année précédente, ou de la non-restitution des patins.
- Tout membre inscrit doit suivre assidûment les cours afin de ne pas freiner la progression de son groupe.

2- ENTRAÎNEMENTS

- La tenue de club est obligatoire pour tous les entraînements pour l'école de patinage. La tenue de club est obligatoire pour toutes les compétitions et le gala.**
- Le club n'est pas responsable des affaires personnelles dans les vestiaires et le gymnase.
- Afin de ne pas perturber les cours, les parents ne sont pas autorisés à rester pendant les entraînements. Seul le dernier cours, la veille des vacances, vous est ouvert.**
- Nous demandons aux parents de respecter les horaires d'entraînements. En dehors de ces horaires, le club n'est pas responsable de vos enfants. **Aucun mineur ne sera autorisé à quitter le gymnase sans autorisation écrite de son représentant légal.**
- Le club se réserve le droit d'exclure un patineur si son comportement est jugé inadéquat par l'entraîneur ou l'équipe encadrante. Le bureau se réunira pour prendre la décision.
- En cas d'accident durant les entraînements, nous prévenons les parents ou le médecin traitant ou nous prenons si nécessaire, d'autres dispositions.
- Un certificat médical de reprise doit être fourni obligatoirement au club après un arrêt pour cause de plâtre, opération, maladie grave ou de blessure de longue durée.

3- EVÉNEMENTS

- Dans le courant du mois de juin, nous organisons un gala de fin d'année. **Les entrées sont payantes. La participation au gala est obligatoire pour tous les patineurs.**
- Nous souhaitons la participation de tous les adhérents et de leurs parents à l'assemblée générale.

4- COMPÉTITIONS

- Si un patineur inscrit à une compétition se désiste sans raison valable ou ne se présente pas sans avoir averti le club, il se verra dans l'obligation de régler l'engagement à la compétition payé par le club.
- Lors des entraînements et des compétitions, les parents ne doivent pas interférer auprès du patineur/patineuse dans le coaching réalisé par l'entraîneur. **L'accès aux vestiaires est interdit aux parents même pour aider les enfants, ceci pour des raisons de respect de l'intimité des patineurs qui se changent.**
- Pour les compétitions régionales ou nationales situées à moins de 300 km de Tournefeuille, l'ensemble des frais de déplacements (transport et hébergement) ainsi que l'organisation dudit déplacement sont à la charge de la famille. (voir règlement spécifique)
- Pour les compétitions nationales à plus de 300 km de Tournefeuille, les frais de déplacement pourront être partiellement pris en charge par le club et en fonction du planning, une organisation pourra être mise en place.

J'accepte le règlement du club.

Date et signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

Les Patineurs de Tournefeuille

site web : <http://lespatineursdetournefeuille.com/>

courriel : lespatineursdetournefeuille@gmail.com